

ANNEXE 2
FORMULAIRE B

DEMANDE DE VOL NON RÉGULIER (à remplir en 3 exemplaires)	
Date de dépôt :	
NOM (ou raison sociale) DE LA COMPAGNIE EXPLOITANTE :	
PROPRIÉTAIRE DE L'AÉRONEF : (lorsque le propriétaire n'est pas en même temps l'exploitant).	
TYPE ET CAPACITÉ DE L'AÉRONEF : N° d'IMMATRICULATION :	
DATES, ITINÉRAIRE ET HORAIRES COMPLETS DU VOL :	
CATÉGORIE DU VOL : S'agit-il a - d'un vol affrété (charter) ☐ oui ☐ non Nom et adresse de l'affrêteur : Prix du transport (montant du contrat) : (nombre de passagers) : Objectifs poursuivis par l'affrêteur (autres que le voyage) : Est-il exact que tous les membres du groupe appartiennent depuis plus de six mois à l'association (ou l'entreprise) qui est indiquée ci-dessus comme étant l'affrêteur ? b - d'un voyage à forfait (inclusive tour) ☐ oui ☐ non Si la réponse est oui, indiquer : Nom et adresse de l'affrêteur : Le prix minimum payé par chaque passager pour la totalité du forfait : L'itinéraire exact de l'ensemble du voyage : La durée totale du voyage et la durée du séjour prévue dans le département ou territoire français concerné :	
SIGNATURE : Nom et qualité du signataire : Signature	

Collectivité Territoriale de SAINT PIERRE et MIQUELON***Territorial Organization of SAINT PIERRE and MIQUELON***

La réglementation applicable dans la collectivité territoriale de Saint Pierre et Miquelon est conforme dans le fond aux normes et pratiques recommandées qui font l'objet de l'annexe 9 de l'OACI, à l'exception des différences notifiées en GEN 1.7.

The regulation applicable in the territorial organization of Saint Pierre and Miquelon basically complies with the recommended standards and practices described in ICAO Appendix 9, except for the differences notified in GEN 1.7.